

Mairies de quartier et horaires

Ouverture des Mairies de quartier

LUNDI, MARDI, MERCREDI ET VENDREDI
8 h 30 à 17 h 00
JEUDI 13 h 00 à 19 h 00
SAMEDI 8 h 30 à 12 h 00

Horaires spécifiques

CENTRE ADMINISTRATIF
Ouverture du lundi au vendredi
de 8 h à 17 h en continu et
le samedi matin de 8h30 à 12h
1, Parc de l'Etoile
Tél. 03 88 60 95 27

Sont concernées par ces horaires :

ANVERS 44, Boulevard d'Anvers
Tél. 03 90 41 17 30

CENTRE VILLE Place Broglie
Tél. 03 88 60 96 60

CRONENBOURG 100, Rte de Mittelhausbergen
Tél. 03 88 27 54 70

ESPLANADE Cour de Cambridge
(centre commercial)
Tél. 03 90 41 17 23

HAUTEPIERRE 12, Place André Maurois
Tél. 03 88 26 34 42

KOENIGSHOFFEN 67 b, Rte des Romains
Tél. 03 88 30 36 10
(fermé le samedi)

ROBERTSAU 1, rue du Parc
Tél. 03 88 45 85 25

GARE 33, rue Kageneck
Tél. 03 88 43 68 68

NEUHOF 165 a, Avenue du Neuhof
Tél. 03 90 40 43 60

Faciliter la délivrance

de Cartes Nationales d'Identité et de Passeports pour les résidents français de l'Ortenaukreis



Vous êtes de nationalité française et résidez dans l'Ortenaukreis?

Suite aux démarches initiées par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, sachez qu'une convention visant à faciliter l'obtention de documents administratifs a été signée le 19 novembre 2008 à Strasbourg entre le ministère des Affaires étrangères et européennes, le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales et la mairie de Strasbourg.

Cette convention, la première de ce type, vise à faciliter la délivrance de cartes nationales d'identité et de passeports pour les résidents français de la partie allemande de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (Ortenaukreis).

Depuis le 1^{er} janvier 2009, vous pouvez déposer votre demande et retirer votre passeport ou votre carte nationale d'identité auprès de la mairie de Strasbourg. Vous n'avez plus besoin de vous rendre au consulat général de France à Munich.

Les documents à produire à la mairie seront les mêmes que ceux prévus pour le consulat général. Vous en trouverez la liste sur le site internet www.consulfrance-munich.org (ou informations par téléphone au 00 49 89 41 94 11 0).

Pour le moment, les bénéficiaires de cette mesure sont **exclusivement les Français résidant dans l'Ortenaukreis** (cf liste des communes). Le dépôt des demandes et le retrait des documents pourront se faire au centre administratif ou dans les mairies de quartier de la ville de Strasbourg (cf. coordonnées et horaires d'ouverture en dernière page ou sur le site internet http://www.strasbourg.eu//services/demarches/mairies_quartiers).

Cela n'entraînera pas de changement par ailleurs : les documents délivrés porteront votre adresse en Allemagne.

Passeports : Pour les personnes résidant dans l'Ortenau non encore inscrites au consulat, l'inscription au registre des Français sera automatique dès lors qu'elles demanderont la délivrance d'un passeport à Strasbourg.

Cartes d'identité : Pour les cartes nationales d'identité, il conviendra, comme c'est déjà le cas actuellement, d'être préalablement inscrit au registre des Français à Munich avant le dépôt de la demande à la mairie de Strasbourg.

L'inscription au registre peut se faire par correspondance.

Liste des communes de l'Ortenaukreis

Achern	Lahr	Sasbachwalden
Appenweiler	Lauf	Schuttertal
Bad Peterstal-Griesbach	Lautenbach	Schutterwald
Berghaupten	Mahlberg	Schwanau
Biberach	Meißenheim	Seebach
Durbach	Mühlenbach	Seelbach
Ettenheim	Neuried	Steinach
Fischerbach	Nordrach	Willstätt
Friesenheim	Oberharmersbach	Wolfach
Gengenbach	Oberkirch	Zell am Harmersbach
Gutach	Oberwolfach	
Haslach i.K.	Offenburg	
Hausach	Ohlsbach	
Hofstetten	Oppenau	
Hohberg	Ortenberg	
Hornberg	Ottenhöfen	
Kappel-Grafenhausen	Renchen	
Kappelrodeck	Rheinau	
Kehl	Ringsheim	
Kippenheim	Rust	
	Sasbach	

